



Partage illégal de compteurs eau et électricité

Par **LUCYBEL**, le **28/11/2009** à **20:38**

Bonjour, rnJe suis locataire d'un appartement qui jouxte le studio du propriétaire. rnCe studio ne devant être occupé qu'une semaine ou deux par an, j'ai accepté l'additif au bail mentionnant le partage des compteurs d'eau et d'électricité. Depuis septembre, le studio a deux locataires et mon propriétaire ne fait pas le nécessaire. rnJe règle donc doubles factures. rnComment puis-je me sortir de ce mauvais pas? rnJ'ai prévenu EDF et la SGDE mais ils ne peuvent m'aider. rnJ'ai aussi signalé la situation aux Impôts (taxes foncières). rnQue dois-je faire? rnPuis-je porter plainte? rnJe vous remercie pour les conseils que vous pouvez m'apporter.